



Contrat d'objectifs

Lycée LEON GONTRAN DAMAS

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le lycée Léon Gontran DAMAS, représenté par monsieur Louis-Félix WILLIAM, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions ».

Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,

Le Recteur
De l'Académie de Guyane
Yousseufi TOURE

Le Chef d'Etablissement
Louis-Félix WILLIAM

Contrat d'objectifs 2015 – 2018 Lycée Léon Gontran DAMAS

| Objectif n°1 : | | | | | |
|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Consolider les compétences écrites et orales en maîtrise de la langue pour réussir son parcours scolaire. | | | | | |
| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
| <p>Points forts : Une équipe pédagogique formée et expérimentée, volontaire et engagée dans la réflexion pour l'établissement et la réussite des élèves Un accompagnement scolaire par la mise en œuvre des aides pour permettre la réduction des inégalités sociales (intervention de l'AS, de l'infirmière et du fonds social lycéen)</p> <p>Points faibles : Retards à l'entrée en seconde et ses effets induits : perte de motivation et d'ambition, risque de décrochage Taux de redoublement en seconde (10,3%), +1.3% au-dessus de la moyenne académique</p> | <p>1-Elaborer un parcours personnalisé pour l'élève dès la classe de seconde 2- Revaloriser l'élève par la prise en compte de ses compétences réelles pour un parcours scolaire réussi 3-Favoriser le travail interdisciplinaire des enseignants et mettre en place des devoirs communs en seconde</p> | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | | 2014 - 2015 | 2015 - 2016 | 2016 - 2017 | 2017 - 2018 |
| <p>1-Renforcer le dispositif FLS en seconde pour une meilleure maîtrise de la langue française écrite et orale (cf fiche action en annexe) 2-Faire de l'accompagnement personnalisé un véritable outil pour que chaque élève tire profit de son parcours au lycée. 3-Nommer un professeur référent (tutorat) pour chaque élève permettant le suivi du parcours scolaire sur les 3 années 4-Anticiper l'orientation par défaut en fin de seconde par une meilleure connaissance des filières 5- Mettre en œuvre le réseau FOQUALE pour diminuer le risque de décrochage</p> | Nbre d'élèves concernés | 21 | 20-30 | 15-20 | 10 -15 |
| | Taux d'assiduité | 95% | 95% | 98% | 98% |
| | % de tutorats | <10% | 10% | 15% | 20% |
| | % des vœux choisis / obtenus | 85% | 90% | 95% | 95% |
| | % redoublants | 10.2% | 9% | 8% | 5% |
| | Taux de décrochage | 1.5% | 1% | 0.5% | 0.5% |

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Léon Gontran DAMAS

Objectif n°2 :

Améliorer les résultats des élèves en suscitant l'Ambition par la mise en œuvre de pôles d'excellences

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|---|--|-------------|-----------|-----------|-----------|
| Points forts : Les cordées de la réussite dont le lycée est tête de cordée regroupant une centaine d'élèves et 8 EPLE Un partenariat avec l'Université de la Guyane dans le cadre de la CPGE | 1- Faire des épreuves anticipées un atout pour la réussite de l'élève au baccalauréat 2- Impulser une dynamique au sein des équipes pédagogiques pour rendre plus efficient le travail collaboratif 3- Elaborer un véritable projet de vie scolaire et promouvoir l'assiduité scolaire | | | | |
| Points faibles : Taux de réussite au baccalauréat série L et ES ainsi que le BTS TP Moyennes aux épreuves anticipées en 1 ^{ère} trop faibles Visibilité des enseignants sur les résultats de l'établissement, communication... Travail en interdisciplinarité et en cohésion (interaction entre les disciplines et les différents acteurs de la communauté scolaire) | | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | | 2014 - | 2015 - | 2016 - | 2017 - |
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | |
| 1-Maintenir les devoirs surveillés type bac du samedi pour les élèves de première et de terminale et sanctionner l'absentéisme sur ce créneau 2-Harmoniser l'encadrement des élèves pour les TPE 3- Renforcer les actions de la cordée de la Réussite « Bagasciences » 4- Faire du BIA un vecteur d'excellence 5- Renforcer l'apprentissage d'une LV dans le cadre d'une section européenne pour une meilleure poursuite d'études 6- Accompagner les étudiants de première année de la CPGE PCSI par un soutien méthodologique | Taux d'assiduité | 85% | 90% | 95% | 95% |
| | % de moy>10 | 85% | 95% | 98% | 98% |
| | Nbre inscrits | 16 | 21 | 40 | 60 |
| | Taux admis au BIA | 85% | 95% | 98% | 98% |
| | Nbre d'inscrits | - | - | 30 | 60 |
| | % admis en GE | 100% | 95% | 98% | 100% |

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

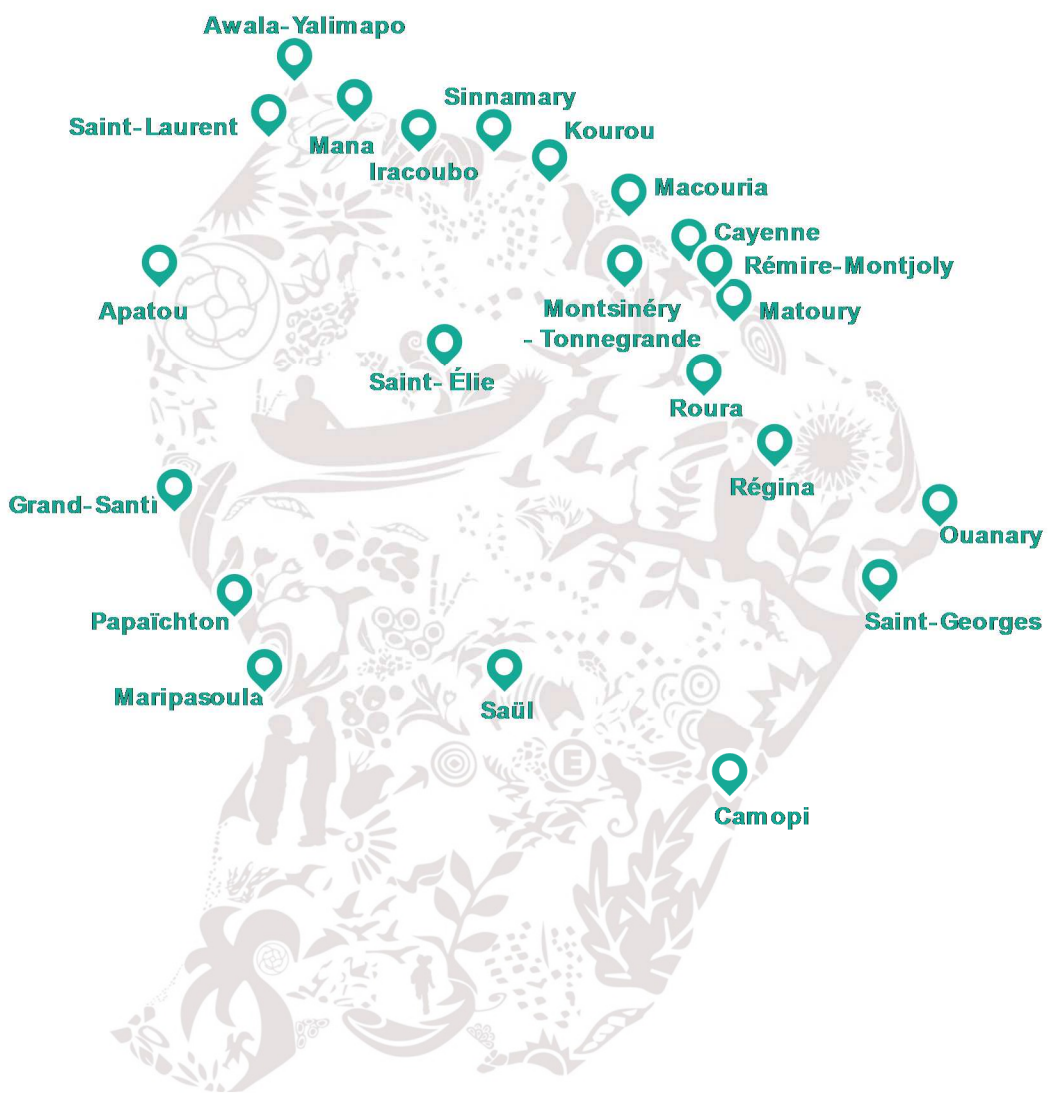
Lycée Léon Gontran DAMAS

Objectif n°3 :

Améliorer l'image et le rayonnement du lycée dans un contexte socioculturel exigeant par le renforcement de l'identité pédagogique en trois pôles : scientifique, technologique et artistique

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <p>Points forts : Une vie scolaire active et réactive Le CVL instance dynamique et animé par un CPE. Un foyer socio-éducatif qui souhaite renforcer ses activités et mettre en place la maison des lycéens. Des activités à la pause méridienne encadrées par des surveillants volontaires Un partenariat avec le Groupe IMAGE (Bâtiment et Travaux Public) Une nouvelle association d'anciens étudiants du BTS TP et BAT Une association des parents d'élèves très impliquée depuis 2 ans dans les activités au sein du lycée Un partenariat avec la compagnie théâtrale de Macouria,</p> <p>Points faibles : Visibilité des enseignants sur les résultats de l'établissement Communication interne</p> | <p>1- Accompagner la maison des lycéens, héritière du foyer socio-éducatif, dans ses activités 2- Valoriser la communication du lycée à l'interne et à l'externe (nouveau site internet du lycée : http://www.lyceedamas.com)... 3- Renforcer les actions partenariales.</p> | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | | 2014 - 2015 | 2015 - 2016 | 2016 - 2017 | 2017 - 2018 |
| <p>1- Valoriser les réussites du lycée et les faire connaître : communication interne et externe, site internet 2- Renforcer les relations avec les parents et les différents partenaires 3- Renforcer la motivation et l'ambition des élèves par des rencontres avec des scientifiques et artistes dans le cadre d'échanges, de forums ou de conférences 4- Valoriser la filière scientifique et technologique auprès des filles par une meilleure présentation de la 1^{ère} SSI et 1^{ère} STI2D 5- Maintenir ou mettre en place des ateliers scientifiques et artistiques encadrés par des enseignants volontaires</p> | | | | | |
| | % visiteurs/jour | 20 | 20-50 | +50 | +60 |
| | % de votants au CA | 23% | 26% | 40% | 50% |
| | % d'assiduité | 90% | 95% | 95% | 100% |
| | | | | | |
| | % de filles en STI2D/SSI | 19.4% | 20% | 25% | 25% |

Carte de la Guyane



Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

